

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

-

Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30/07/2020 ;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 ;

- Vu les articles L. 2124-3 et R.2124-3 du Code de la commande publique relatifs à la procédure avec négociation ;

- Vu la décision d'infructuosité en date du 22 septembre 2022 ;

- Vu l'avis d'appel public de candidatures lancé le 29 septembre 2022 relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Urbaine et Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbain (OPCU) - lots 1 et 2 - pour la mise en œuvre opérationnelle du Projet de Renouvellement Urbain du quartier du Haut-Gap, qui fixait au Lundi 31 octobre 2022 - 11 h 30 la date limite de réception des candidatures ;

- Vu le rapport d'analyse des candidatures du 10 novembre 2022 ;

- Attendu qu'il appartient au Pouvoir Adjudicateur d'arrêter la liste des candidats admis à remettre une offre pour ce lot ;

DÉCIDONS

Article 1 :

La liste des candidats admis à remettre une offre pour le lot n°1 relatif à la Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Urbaine (type Urbaniste/Architecte conseil) est arrêtée comme suit :

Candidat n°1 : Groupement d'entreprise **LIEUX F.AU.VES- mandataire** - (75011 PARIS 11), Agence de Lyon et SETEC International SAS (Co-traitant), Agence de Vitrolles

Candidat n°2 : **DELTEXPLAN** (91460 MARCOUSSIS)

Conformément à l'article 7.3 du règlement de la consultation, l'envoi du Dossier de Consultation des Entreprises pour la phase des offres aura lieu en janvier 2023.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 12 décembre 2022

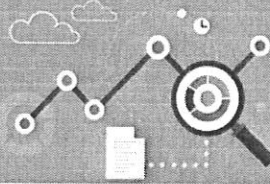
Le Vice-président



Jérôme MAZET



Transmis en Préfecture le : 14.12.2022
Publié ou notifié le : 14.12.2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA GAP (05)

Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_12_112
Date de la décision :	2022-12-12 00:00:00+01
Objet :	Procédure négociée - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Urbaine et Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbain (OPCU) Phase candidature - Agrément - lot n°1 : Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Urbaine (type Urbaniste/Architecte conseil)
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20221212-D2022_12_112-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-200067825-20221212-D2022_12_112-AI-1-1_0.xml	text/xml	1077
Nom original :		
D_3163.pdf	application/pdf	55847
Nom métier :		
99_AI-005-200067825-20221212-D2022_12_112-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55847

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2022 à 17h13min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2022 à 17h13min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2022 à 17h13min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2022 à 17h13min54s	Reçu par le MI le 2022-12-14

